

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 5 AOÛT 2024, À 20 h, À LA
SALLE LORENZO DÉRAPS.

Présents :

Madame Nathalie Troquet-Marsh	Pro-Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Monsieur Éric Gallant	Conseiller # 2
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4

Absents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Assistent également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Madame Nathalie Troquet-Marsh, pro-maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 20h00.

RÉSOLUTION N°083-08-2024

ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. Moment de réflexion;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 juillet 2024;
5. Déboursés;
6. Recettes-Dépenses au 30 juin 2024;
7. Comité consultatif d'urbanisme / membres;

8. Signature contrat de travail / Responsable des travaux publics;
 9. Formation « Le comportement éthique d'un élu »;
 10. Programme d'aide à la voirie locale / sous-volet PPA-ES / Transports Québec;
 11. Suivi des affaires courantes;
 12. Correspondance;
 13. Affaires nouvelles;
 - A) Radio CKNA / Carte de membre 2024-2025;
 14. Période de questions;
 15. Clôture de la séance.
-
-

RÉSOLUTION N°084-08-2024
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 8 JUILLET
2024 : ADOPTION

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 8 juillet 2024 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours ouvrables avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance du conseil du 8 juillet 2024, soit et par la présente, adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N°085-08-2024
DÉBOURSÉS : ADOPTION

Après avoir pris connaissance des déboursés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 124 483.45\$ en date du 31 juillet 2024 tel que déposé.

RÉSOLUTION N°086-08-2024
RECETTES – DÉPENSES AU 30 JUIN 2024 : ACCEPTER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal adopte le document Recettes – Dépenses au 30 juin 2024 tel que présenté par le greffière-trésorière de la municipalité.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION DES MEMBRES

Ce point est reporté à la prochaine séance.

RÉSOLUTION N°087-08-2024 SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL / RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS : ACCEPTER

Attendu que comme stipulé dans la résolution # 056-05-2024, la période de probation de 90 jours pour le responsable des travaux publics est arrivée à échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité embauche monsieur Kévin Blais comme employé permanent, et ce depuis le 21 juillet dernier avec les mêmes conditions salariales.

FORMATION « LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE D'UN ÉLU » : INFORMER

La directrice générale, madame Marlène Blais, informe les élus que monsieur Éric Gallant, conseiller # 2 est inscrit à la formation obligatoire « Le comportement éthique d'un élu » en autoapprentissage organisé par la fédération québécoise des municipalités (FQM).

RÉSOLUTION N°088-08-2024 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / SOUS-VOLET PPA-ES / TRANSPORTS QUÉBEC : ACCEPTER

Attendu que la municipalité d'Aganish a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Attendu que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité d'Aganish approuve les dépenses d'un montant de 12 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

SUIVI DES AFFAIRES COURANTES : INFORMER

Madame Marlène Blais, directrice générale, fait un suivi des dossiers suivants :

- *Résumé des travaux publics;*
- *Déchiqueteuse à bois SC-2013;*
- *Panneaux de sensibilisation des feux de forêt.*

Les sujets suivants ont aussi été abordés par les élus :

A) Rue Gallant – Circulation locale

La circulation sur la rue Gallant n'est pas évidente pour les résidents du secteur, car certains visiteurs se stationnent un peu partout pour accéder à la plage. Il faut rappeler que cette rue est un cul-de-sac et que l'accès à la plage se fait à partir de la rue Dune. Une première mesure proposée est l'installation d'une pancarte *Circulation locale seulement*.

B) Station de vidange pour les VR

La direction générale est désignée pour vérifier les coûts, l'emplacement, la réglementation, etc. dans ce dossier.

CORRESPONDANCES

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

AFFAIRES NOUVELLES

A) RÉSOLUTION # 089-08-2024

RADIO CKNA / CARTE DE MEMBRE 2024-2025 : DÉCIDER

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS*

***Que** la municipalité renouvelle sa carte de membre 2024-2025 auprès de Radio CKNA au coût de 20.00\$.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION N°090-08-2024
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance du conseil soit levée à 20h10.

Monika Déraps
Greffière-trésorière

Nathalie Troquet-Marsh
Pro-Maire